

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel
Question écrite n° 6305

Texte de la question

M Jean-Michel Couve appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des charges d'enseignements d'education physique et sportive. Il lui demande en particulier si des mesures sont envisagees pour l'annee prochaine, dans le cadre de la revalorisation de la fonction enseignante, qui permettront le rattrapage indiciaire de ces personnels par rapport aux autres charges d'enseignement de l'education nationale.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particuliere portee par le ministre d'Etat a la situation des charges d'enseignement d'education physique et sportive l'a conduit a proposer lors de la preparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'echelle indiciaire des charges d'enseignement d'education physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu etre retenue eu egard a l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroitre les recrutements d'enseignants des la prochaine rentree scolaire. Une proposition repondant au meme objectif pourra, le cas echeant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite a la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

Données clés

Auteur: M. Couve Jean-Michel

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6305

Rubrique: Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3496